



**FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**  
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

GEF/C.47/08  
30 septembre 2014

---

Réunion du Conseil du FEM  
28 – 30 octobre 2014  
Washington

Point 08 de l'ordre du jour

## **MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX PAYS**

### **Décision recommandée au Conseil**

Ayant examiné le document GEF/C.47/08, intitulé *Mise en œuvre du Programme d'aide aux pays*, le Conseil approuve la proposition du Secrétariat d'exécuter Programme d'aide aux pays suivant les procédures définies dans ledit document.

Le Programme d'aide aux pays (PAP) se composera des éléments suivants, financés par une allocation de la Caisse du FEM d'un montant total de 23 millions de dollars, répartie comme suit :

- (a) Processus de constitution de portefeuilles nationaux (PCPN) : 2,4 millions de dollars ;
- (b) Ateliers de dialogue multipartite : 2 millions de dollars ;
- (c) Ateliers du FEM ; 12 millions de dollars (ateliers de coordination élargie – 10 millions de dollars ; autres ateliers – 2 millions de dollars)
- (d) Réunions de groupes de pays : 5 millions de dollars ;
- (e) Séminaires de présentation du FEM : 1,2 million de dollars ; et
- (f) Réunions de membres et de membres alternes du Conseil de pays bénéficiaires en préparation des réunions du Conseil : 0,4 million de dollars.

Le Conseil a chargé l'Administrateur de la Caisse du FEM de réserver 23 millions de dollars au financement de ces activités.

## Résumé analytique

1. Le présent document formule une proposition pour le Programme d'aide aux pays (PAP) dans le cadre de la stratégie relative aux relations avec les pays retenue pour FEM-6. S'appuyant sur le Document de programmation approuvé par le Conseil à sa 46<sup>e</sup> réunion, le Programme d'aide aux pays vise à fournir un soutien ciblé aux pays bénéficiaires, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités des points focaux du FEM, des points focaux des Conventions, et de la société civile, ainsi que dans le domaine de la programmation des ressources.
2. Le Programme d'aide aux pays comprendra les éléments suivants :
  - a) Processus de constitution de portefeuilles nationaux (PCPN) ;
  - b) Ateliers de dialogue national du FEM ;
  - c) Ateliers du FEM ;
  - d) Réunions des groupes de pays du FEM ;
  - e) Séminaires de présentation du FEM ;
  - f) Réunions de groupes de pays bénéficiaires en préparation des réunions du Conseil.
3. Les PCPN continueront d'être facultatifs et ne seront pas un préalable à l'obtention de l'aide du FEM. Le Secrétariat du FEM prendra en charge le coût de ces processus à hauteur de 30 000 dollars par pays bénéficiaire souhaitant en conduire un.
4. Le Secrétariat facilitera les dialogues nationaux organisés dans le cadre du FEM afin d'aider les pays à déterminer et valider leurs politiques et stratégies environnementales et les modalités de coopération entre acteurs nationaux concernés.
5. Le Programme d'aide aux pays financera également les ateliers du FEM, y compris les ateliers de coordination élargie. Outre les ateliers de coordination élargie qui permettent de tenir les points focaux du FEM et des Conventions et la société civile régulièrement informés des politiques, procédures, modalités de conception des projets et autres sujets d'intérêt, d'autres ateliers ou réunions de composition variable pourraient être organisés en vue d'examiner les projets et programmes régionaux ainsi que d'autres questions d'intérêt commun en rapport avec les objectifs du FEM.
6. Par ailleurs, les groupes de pays qui le souhaitent pourraient tenir jusqu'à deux réunions par an pour examiner les documents du Conseil afin que le membre ou le membre suppléant du Conseil qui les représente puisse mieux comprendre et faire valoir leurs positions lors des réunions du Conseil.

7. Les séminaires de présentation du FEM seront proposés une fois par an à l'intention du nouveau personnel des Agences Partenaires du FEM, des agents des Secrétariats des Conventions, des nouveaux points focaux du FEM et de certains acteurs intervenant sur les stratégies, les politiques et les procédures adoptées pour FEM-6.

8. Les membres et membres suppléants du Conseil représentant les groupes de pays bénéficiaires peuvent se réunir les veilles de réunions du Conseil pour échanger des avis, des positions et des points de vue sur des documents du Conseil et recevoir des précisions du personnel du Secrétariat, le cas échéant.